

Statue à déboulonner : un cas loin d'être isolé

Le tribunal a ordonné à la ville d'enlever la statue de saint Michel de l'espace public. Si cette décision a provoqué de nombreuses réactions indignées, elle est pourtant conforme aux affaires récentes.

Statue saint Michel, rappel des faits

Le 16 décembre 2021, le tribunal administratif de Nantes a sommé la ville des Sables-d'Olonne de déboulonner dans les six mois la statue saint Michel, installée depuis 2018 sur la place du même nom. Les juges ont donné raison à La Libre-Pensée qui dénonçait l'installation d'« un emblème religieux sur l'espace public ». Depuis, l'affaire divise et fait polémique. Le maire a fait appel. La municipalité des Sables-d'Olonne souhaite organiser une « votation » concernant ce sujet (lire page 6).

Mais la Ville n'est pas la seule à être concernée. D'autres communes ont aussi été rappelées à l'ordre par les juges ou par l'État, ces derniers estimant qu'elles ne respectaient pas la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Voici cinq exemples significatifs et récents.

À Cogolin, deux statues sommées de déménager

Dans le Var, ce sont deux statues qui sont dans le viseur de la justice. Elles ont été édifiées sous deux maires différents de la commune de Cogolin, en 2013 et 2018.

Saisi par la Libre-Pensée, le tribunal administratif de Toulon a donné raison à l'association, en juin 2021, ordonnant le retrait de ces deux statues du domaine public communal dans les deux mois.

Une décision que Marc-Etienne Lansade, le maire réélu sur une liste d'extrême droite, ne compte pas appliquer selon ses propos rapportés par le journal *Var-Matin* le 8 octobre : « Je ne sais pas quelle magouille je vais réussir à trouver, mais je vais me battre pour conserver cette statue. Je suis prêt à remplacer le coq,

symbole du village par Saint Maur. Il ne sera ainsi plus considéré comme un symbole religieux mais municipal ». Il a fait appel de la décision de justice.

En Savoie, la Vierge du mont Châtel pourrait être retirée

Depuis 2014, une statue de la Vierge trône au sommet du mont Châtel, en Savoie. Accessible après trente minutes de marche dans la forêt, elle ne se dévoile pas facilement malgré ses 3,6 m de hauteur. Financée par des fonds privés, son installation sur un terrain communal a suscité l'indignation d'un collectif de six habitants. Ils ont saisi la justice. Après une bataille juridique, la cour administrative d'appel de Lyon a donné raison au collectif de riverains en avril 2021 et « a jugé que la statue était un emblème religieux, donc qu'elle n'avait pas sa place sur le domaine public » rapportent nos confrères du *Dauphiné Libéré* du 10 mai 2021. Le maire a expliqué avoir « du mal à comprendre cet arrêt ».

À Ploërmel, Jean-Paul II a bougé

S'il y a une affaire qui a connu un retentissement national, voire internationale, c'est bien celle-ci. La statue de Jean-Paul II a défrayé la chronique pendant une dizaine d'années. Depuis 2006, précisément, l'année où un artiste géorgien, ami du maire de l'époque, l'avait offerte à la commune morbihannaise de 10 000 habitants. Cette statue imposante, culminant à 7,50 m et pesant 13 tonnes, avait été installée sur un parking de la ville. Après une longue bataille judiciaire lancée par la Libre-Pensée, le Conseil d'État avait ordonné la suppression de la croix surplombant le monument dans un délai de



À Ploërmel, dans le Morbihan, la statue du pape Jean-Paul II a été déplacée de trente mètres en 2018. Ce bronze de 13 tonnes, d'une hauteur de 7,50 m, a quitté le parking où il était installé depuis 2006 pour rejoindre le collège du Sacré-Cœur voisin.

PHOTO : ARCHIVES

six mois. Finalement, le 11 juin 2018, l'œuvre avait parcouru trente mètres pour rejoindre un collège privé et mettre un terme à douze ans de polémique. Elle est désormais propriétaire du diocèse de Vannes.

En Haute-Savoie, la Vierge s'est envolée

Depuis février 2017, la Vierge de Publier a quitté le parc public dans lequel elle était érigée, en surplomb du lac Léman. Là aussi, ce déménagement fait suite à une décision de justice.

En 2011, le maire avait décidé d'acheter cette statue 30 000 € sur les deniers communaux. Dans un article du *Monde*, il reconnaissait avoir « déconné », avant de décider de revendre l'embarrassante statue au comité de la paroisse, qui l'a acquise après un appel aux dons.

Restait le souci de son emplacement sur le domaine public, dénoncé par la Libre-Pensée et certains habitants. Par deux fois, le tribunal administratif de Grenoble a sommé la commune de la déplacer. Une décision exécutée le 1^{er} février 2017, en toute discrétion, « sous les huées

d'une dizaine de passants » rapporte le quotidien, vers une chapelle située quelques kilomètres plus loin.

À Brusvilly, la statue de six tonnes a fini chez un particulier

Dans cette commune des Côtes-d'Armor, une statue de trois mètres de hauteur et pesant six tonnes, devait être érigée sur la place de l'Église. Financée par l'association Diabète cœur, pour un montant estimé entre 20 000 € et 25 000 €, Notre-Dame-des-Granitiers a finalement trouvé place dans le jardin d'un particulier, dans le centre bourg.

Pourquoi ce changement de destination ? En apprenant ce projet accepté par le conseil municipal en 2016, la Libre-Pensée avait saisi le sous-préfet, dont la réponse avait été claire. Il avait signifié au maire que « l'érection de cette statue sur le parvis de l'église de Brusvilly, qui appartient au domaine public de la commune, serait bien illégale ».

D'où l'implantation chez un particulier quelques mois plus tard, mais à quelques mètres de l'église.

Marylise KERJOUAN.



La sculpture Notre-Dame-des-Granitiers devait prendre place sur la place de l'Église de la petite commune de Brusvilly, 1 200 habitants, dans les Côtes d'Armor. Ce ne fut jamais le cas, le préfet étant intervenu avant.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE



Aux Sables-d'Olonne, la statue de saint Michel pourrait disparaître de l'espace public dans les prochains mois suite à la décision du tribunal administratif de Nantes.

PHOTO : OUEST-FRANCE